Déchets des professionnels à Poitiers

Vos obligations, vos solutions, vos contacts utiles

Professionnels : ce qui est obligatoire, ce que Grand Poitiers propose

ville de poitiers

GRAND POITIERS
communauté urbaine

Professionnel : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins commerciales, artisanales, associatives...

VOS OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS

Tout producteur ou détenteur de déchets doit en assurer, ou en faire assurer, la gestion conformément à la réglementation.

Vous êtes responsable de vos déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même si vous en confiez le traitement à un tiers (Article L541-2 du Code de l'environnement).

Obligation de tri à la source et valorisation des 9 flux de déchets : papiers/cartons, métaux, plastiques, verre, bois, fraction minérale, plâtre, textiles, biodéchets.

Depuis le 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est obligatoire.

À RETENIR

- Le tri à la source des 9 flux est obligatoire pour tous les professionnels depuis le 1er janvier 2025.
- Vous devez choisir des filières conformes à la réglementation.

COLLECTE ET TRAITEMENT : CE QUE PROPOSE GRAND POITIERS

Grand Poitiers propose un service facultatif de collecte et de traitement des déchets professionnels.

Ce service est payant :

- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM) jusqu'à 2 m³ de déchets présentés par semaine
- **Redevance Spéciale** (RS), pour les administrations (non assujetties à la TEOM) ou au-delà du seuil de 2 m³ par semaine pour les entreprises.

EN PRATIQUE

- Vous pouvez demander une estimation personnalisée de votre RS.
- Vous avez également la possibilité de faire appel à un prestataire privé si le service proposé par Grand Poitiers ne vous est pas adapté.

JOURS DE COLLECTE

Sortez vos déchets le jour de la collecte, à partir de 19h.

Quartiers	Emballages et papiers	Ordures ménagères	Carton	Emballages en verre
Centre-ville	Mercredi	Lundi, vendredi et samedi	Mardi et vendredi	Mardi
Beaulieu	Mercredi	Dimanche, mardi et jeudi	Mercredi	Mardi
Faubourg Ouest et Bel-Air (Le Porteau, La Bugellerie, Les Rocs, Montmidi) **Nord-Ouest** (Z.I. de la République) **Poitiers - Sud** (Chilvert, Bellejouanne, Prés-Mignons, Pointe à Miteau)	Jeudi	Dimanche, mardi et jeudi	Mercredi	Mardi
Saint-Éloi et Breuil-Mingot (Saint-Éloi, Le Breuil-Mingot, Touffenet) **La Gibauderie** (Campus universitaire, Le Patis, La Gibauderie) **Les Couronneries et Montbernage** (Les Couronneries, Les Quatre Roues, Montbernage) **Pont-Neuf** (Les Dunes, Le Dolmen, La Ganterie, Le Pont-Neuf) **Les Trois-Cités** (Le Grand Large, Grand Maison, Les Cours, Clos-Gaultier, Les Sables)	Lundi	Dimanche, mardi et jeudi	Mercredi	Mardi

Rentrez vos bacs après la collecte, dès qu'ils sont vidés.

TRI ET COLLECTE DES DÉCHETS

Grand Poitiers vous apporte des solutions : **bacs** et **bornes pour les restes alimentaires.** Pour obtenir vos bacs, vous devez contacter la Direction Déchets et Économie circulaire.

EMBALLAGES ET PAPIERS

À déposer dans le bac jaune ou un sac transparent (si absence de bac) :
> en vrac, non lavé, bien vidé et non emboité l'un dans l'autre.

Vos emballages et papiers seront recyclés pour devenir de nouveaux emballages ou d'autres objets.

CARTON

À déposer dans le bac à carton ou plié en tas :
> plié, pour minimiser le volume.

Vos cartons seront recyclés pour devenir de nouveaux cartons.

EMBALLAGES EN VERRE

À déposer dans le bac à verre :
> en vrac, non lavé, bien vidé et sans bouchon, ni couvercle.

Vos emballages en verre seront recyclés pour devenir de nouveaux emballages en verre.

ORDURES MÉNAGÈRES

À déposer dans le bac noir ou un sac noir :
(si absence de bac)

RESTES ALIMENTAIRES

Centre-ville de Poitiers

QUELS RESTES ALIMENTAIRES ?

Pain

Marc de café et sachets de thé

Peau d'agrumes

Essuie-tout et seviettes en papier

Restes de repas

Épluchures

COMMENT ÇA MARCHE ?

① Déposez vos restes alimentaires dans le sac kraft fourni

② Apportez le sac plein dans la borne la plus proche

COMMENT OBTENIR VOTRE KIT PROFESSIONNEL ?

Retirez votre kit d'utilisation auprès de la Direction Déchets et Économie circulaire.

Le kit comprend :

- Une carte d'accès
- Des sacs kraft de 30 litres pour vos restes alimentaires

Rappel de la règlementation
Depuis le 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est obligatoire pour tous les professionnels.

Vous pouvez également faire appel à un prestataire privé pour des solutions adaptées à votre activité. Contactez la Direction Déchets et Économie Circulaire pour en savoir plus.

Vos restes alimentaires seront valorisés en biogaz sur le territoire de Grand Poitiers.

Au-delà de 3 dépôts par semaine dans la borne dédiée, vous devez faire appel au secteur privé pour vous accompagner et trouver des solutions adaptées à votre activité.

Scannez le QR code pour trouver la borne la plus proche de votre établissement.

LES AUTRES QUARTIERS

Vous pouvez demander un accompagnement à la mise en place du compostage de proximité afin de valoriser vos restes alimentaires.

OÙ DÉPOSER VOS AUTRES DÉCHETS ?

DÉCHETTERIES ACCESSIBLES AUX PROFESSIONNELS :

> Chauvigny
> Lusignan
> Saint-Georges-lès-Baillargeaux
> Saint-Julien-l'Ars
> Déchetterie mobile

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE :

> Migné-Auxances
> Saint-Georges-lès-Baillargeaux

SERVICE PAYANT (sauf pour les associations)
Horaires et déchets acceptés sur **grandpoitiers.fr/mes-dechets**

ACCOMPAGNEMENT

Grand Poitiers est engagée dans une démarche territoriale visant à **optimiser l'usage des ressources, limiter les gaspillages, développer les principes de l'économie circulaire, réduire et valoriser les déchets ménagers et assimilés (DMA).**

Grand Poitiers peut vous accompagner dans la réduction de vos déchets et à l'économie circulaire, avec **un triple objectif :**

> Faire des économies
> Gagner en rentabilité
> Réduire les impacts environnementaux

Direction Déchets et Économie circulaire
Hôtel de la Communauté urbaine
84, rue des Carmélites - 86000 Poitiers
05 49 52 37 98
dechets.economie.circulaire@grandpoitiers.fr
grandpoitiers.fr/mes-dechets/dechets-des-professionnels

ville de poitiers

GRAND POITIERS
communauté urbaine